

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18243 - 71ÈME ANNÉE

Le WWF annonce la fin des récifs coralliens d'ici 2050

La disparition du lagon dans 35 ans

Nouvelle conséquence concrète du changement climatique : le WWF annonce la disparition des récifs coralliens en 2050 à cause du réchauffement climatique. Une grande partie des Réunionnais verront cela pendant leur vie. L'urgence est de s'adapter. Les prochains conseillers régionaux auront une responsabilité écrasante. Ils devront agir sans tarder sous peine d'exposer la population à de graves dangers.



Selon le WWF, ce paysage sera totalement bouleversé d'ici un peu plus de 30 ans. Cette transformation sera alors vécue par de nombreux Réunionnais.

Dans son édition d'hier, Témoignages rappelait que l'inscription des océans dans les débats de la COP21 n'allait pas de soi. C'était le résultat d'un combat. Hier, le WWF a dévoilé un rapport très alarmant sur l'état de santé de l'océan. Ses données sont si alarmantes que le

WWF a choisi d'avancer la publication du document. L'objectif est de renforcer la prise de conscience, à moins de 100 jours de la conférence de Paris sur le climat.

Ce rapport affirme que la moitié des populations vivant dans l'océan ont disparu au cours des 40 dernières

années. Certaines espèces ont vu leur nombre fondre de 75 %. La cause est la surexploitation des océans. « En l'espace d'une seule génération, les activités humaines ont gravement dégradé les océans en capturant les poissons à un rythme supérieur à celui de leur re-

production et en détruisant les nourriceries. De profonds changements sont indispensables si l'on veut rétablir l'abondance de la vie océanique pour les générations futures », déclare Isabelle Autissier, Présidente du WWF France.

L'être humain est responsable à double titre. « Si la surexploitation apparaît comme la première menace pour la biodiversité océanique, l'étude estime que le changement climatique est également à l'origine de mutations océaniques plus rapides qu'à n'importe quelle autre époque depuis des millions d'années », indique un communiqué du WWF.

Effet du réchauffement climatique

La Réunion est une île entourée par l'océan. Elle est donc concernée par cette catastrophe. Les conséquences sont rapides, importantes, et très concrètes.

« Le rapport met aussi en évidence

le déclin prononcé des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins qui accueillent nombre d'espèces de poissons et rendent de précieux services aux populations. Les récifs coralliens et prairies sous-marines pourraient ainsi disparaître du globe d'ici 2050 sous l'effet du changement climatique. »

Pour La Réunion, c'est un danger supplémentaire qui s'ajoute à la hausse du niveau de la mer. Le littoral sera menacé par les inondations, mais en plus livré à la houle de l'océan sans la protection qu'assure aujourd'hui la barrière de corail. C'est tout l'aménagement de La Réunion qui est remis en cause. Si le corail disparaît que restera-t-il de l'Ouest, de l'Etang-Salé et de Saint-Pierre dans 35 ans ?

agir immédiatement sous peine d'exposer La Réunion du million d'habitants à de graves dangers.

En tout cas, pour le WWF, les choses sont très claires : « les décisions prises lors de la conférence mondiale pour le climat se tenant à Paris dans quelques semaines auront un impact décisif sur l'avenir des océans. Or les engagements internationaux existants sont très loin de suffire à éviter des niveaux de réchauffement et d'acidification jugés désastreux pour les systèmes océaniques dont, en fin de compte, nous dépendons tous ».

Agir maintenant

La bataille de l'adaptation commence donc dès maintenant. La responsabilité du prochain conseil régional sera écrasante, car il devra

La Région met la presse sous surveillance

On savait déjà que loin de l'image de l' élu moderne, Didier Robert n'était pas un champion de la liberté d'expression. « Témoignages » en a d'ailleurs fait les frais. Les Réunionnais doivent savoir que dès son arrivée à la Région, le jeune président a recouru aux pires méthodes du passé en supprimant toute annonce légale et toute communication payante à notre journal et en l'écartant de toute conférence de presse de la collectivité. Jamais depuis longtemps une institution de la République n'avait pratiqué un tel ostracisme vis-à-vis d'un média, en l'occurrence vis-à-vis du plus ancien journal de la presse réunionnaise.

Cela n'a pas empêché notre journal de résister. Ainsi, nous avons dénoncé le scandale de l'achat du Domaine de Montgaillard à un prix supérieur au prix des Domaines. Di-

dier Robert nous a attaqué en diffamation ! Il a perdu. La Cour de Cassation vient de lui donner définitivement tort et a souligné la nécessité de respecter la liberté d'opinion.

Manifestement, Didier Robert et ses conseillers de la Pyramide inversée n'ont pas retenu la leçon.

Après avoir déposé plainte contre Paul Vergès, considéré "coupable" d'avoir fait état d'informations parues dans la presse concernant l'enquête sur la nouvelle route du littoral, le président de la Région a osé demandé mardi dernier aux élus de la commission permanente de lui accorder une autorisation générale afin qu'il puisse porter plainte « à l'encontre de tout média qui diffuseraient des propos portant atteinte à la considération de l'institution régionale, à la probité, à la dignité et à

la présomption d'innocence de ses représentants et de ses administratifs ».

Aucun média n'est cité, aucun propos précis n'est indiqué, c'est le président qui appréciera !

Autrement dit, tous les médias doivent désormais se tenir à carreau et s'agenouiller devant la pyramide inversée ! Sinon, ils risquent une plainte à leur encontre.

Alors qu'on entre en campagne électorale, Didier Robert fait savoir qu'il ne supporte pas la contradiction.

Vous avez dit liberté d'expression ?

Anselme Payet

Édito

Les médias et les honnêtes gens doivent obliger Bello à être précise

Plus les sondages donnent une avance à Bello, plus elle fera des bêtises. Au final, elle perdra. A Saint-Paul, les sondages lui avait donné élue au premier tour avec 62 %. Vous connaissez la suite. Elle a échoué dans sa première gestion d'une commune, elle veut maintenant diriger La Réunion...

Hier, nous rapportions ce qu'elle avait déclaré lundi à la radio, voici un extrait de notre article :

« **Il y a 3500 emplois, le tiers n'est pas occupé par les Réunionnais, ça aussi on connaît.** » Un journaliste flaire la mauvaise foi et lui demande « comment est-ce que l'on sait cela ? », sa consœur la relance en l'interrogeant sur la provenance de ces statistiques. Sa réponse textuelle est incroyable : **« ces statistiques existent, sur les 3.500 emplois créés tous les ans, le tiers ce ne sont pas, ces emplois-là ne sont pas, c'est une réalité et ce sont des chiffres qui existent. Il n'y a pas »**. Sceptique, le journaliste reformule sa question au sujet de l'origine des chiffres cités par Bello : « qui sont donnés par qui ? » Elle finit par lâcher : **« ben c'est l'INSEE. »**

Voilà qui ressemble à un mensonge de plus. Et elle veut diriger La Réunion. Nous lui donnons encore un délai de 24 heures pour apporter les preuves de ce qu'elle avance. Peut-elle continuer à travestir la réalité sans réaction des honnêtes gens ? A demain”

Le délai est largement dépassé. Nous laissons à l'INSEE le soin de rectifier ces erreurs publiques de la députée. Pour notre part, nous affirmons que Bello a menti. Elle est incapable de prouver ce qu'elle avance. Elle se lance dans des approximations pour attraper quelques voix. La députée montre qu'elle est forte quand elle a son texte sous les yeux. Au-delà, elle terrorise les journalistes par des effets d'indignée permanente et ceux-ci n'osent pas la contredire.

Elle parle d'emploi aux Réunionnais quand elle a cassé le projet d'hippodrome du TCO. Des jeunes Réunionnais étaient déjà en formation en France, des investisseurs avaient mis des fonds et des éleveurs avaient commencé l'élevage. Elle a tout cassé. A-t-elle agi en élue Réunionnaise qui défend les intérêts de La Réunion ? Combien d'emplois et quels montants perdus pour La Réunion ? Toute une filière et des équipements perdus à cause d'elle. Elle a tué une initiative 100 % Réunionnaise. Les médias doivent réagir.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Projet de loi « modernisation de notre système de santé » :

L'amendement de Paul Vergès sur la teneur en sucre adopté

Un communiqué diffusé ce mercredi par le secrétariat parlementaire du sénateur de La Réunion, annonce l'adoption par le Sénat d'un amendement de Paul Vergès. Il permet d'appliquer une loi limitant la teneur en sucre dans les aliments et les boissons outre-mer. Dans un pays comme La Réunion où le diabète fait des ravages, c'est une mesure de santé publique qui pourra enfin bénéficier à la population.



Paul Vergès au Sénat.

En 2013, le Parlement avait voté à l'unanimité une proposition de loi visant à améliorer la qualité de l'offre alimentaire dans les outre-mer. Cette proposition de loi portait notamment sur la teneur en sucres des produits alimentaires distribués outre-mer et fabriqués outre-mer. Pour la mettre en application, il fallait prendre un arrêté. Deux ans après la promulgation de cette loi, toujours pas de publication de l'arrêté. Pourtant, celui-ci était rédigé et signé par les ministres des outre-mer, de l'agriculture, de la consommation. Mais un seul ministère n'a pas ratifié le document : celui des affaires sociales et de la santé !

Puis, le gouvernement a décidé de reprendre toute la procédure au motif fallacieux qu'il s'agirait d'une question de barrière à l'entrée. Mais cela ne concerne en rien l'arrêté à prendre puisqu'il s'agit des produits fabriqués et consommés outre-mer. Dès lors, la question de soumettre

l'arrêté à la Commission européenne pour validation n'est pas du tout opportune.

Autre argument avancé par le gouvernement : il faut préalablement mener une concertation avec les professionnels du secteur de la fabrication des produits alimentaires. Or cette concertation a bien été menée en 2013, au moment de la rédaction de la proposition de loi et c'est bien en accord avec les professionnels d'outre-mer que le texte a été finalisé.

La confusion autour de ce dossier est considérable : la ministre des outre-mer, en juillet dernier, annonçait que « L'arrêté sera notifié en septembre à la Commission européenne, et sa publication sera effective avant la fin de l'année 2015 ».

En réponse à une question écrite du Sénateur Vergès, la ministre de la santé expliquait, en août : « Un arrêté des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de la consumma-

tion et de l'outre-mer répertoriant les produits concernés est en cours de concertation ».

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les analyses divergentes et les réponses contradictoires donnent l'impression que la question du diabète dans les outre-mer n'est pas importante pour le gouvernement.

C'est dans ce contexte que le Sénateur Vergès a déposé un amendement visant à ce qu'il n'y ait qu'un seul ministère qui soit chargé de prendre l'arrêté et que celui-ci soit immédiatement appliqué.

Lors de la discussion de cet amendement, la rapporteure de la commission des affaires sociales interpellait la ministre en lui demandant les raisons de la non rédaction de cet arrêté. Marisol Touraine avançait un argument pour le moins étrange : il faut procéder à une comparaison entre produits vendus en France métropolitaine et dans les outre-mer. Là encore, le raisonnement est sujet à caution : ce qu'il s'agit d'empêcher par cet arrêté, c'est une « surdose » de sucre dans les produits fabriqués et consommés outre-mer.

Malgré l'avis défavorable du gouvernement, l'amendement, mis aux voix, a été adopté à la quasi unanimité.

Autre amendement déposé par le Sénateur Vergès : celui visant à la généralisation des centres de ressources régionaux pour accompagner les femmes et le corps médical, pour tout ce qui concerne l'alcoolisation fœtale. L'amendement a été retiré, la ministre ayant déclaré que « la mission interministérielle de lutte contre les pratiques addictives avait été chargée de bâtir une stratégie spécifique pour La Réunion ». Dont acte.

Etude sur les comportements

Le Baromètre Santé 2014 rappelle les inégalités

Le premier Baromètre Santé réalisé à La Réunion permet de constater des inégalités avec la France. Cela se manifeste par une espérance de vie plus courte, et une surmortalité plus importante liée notamment au diabète et aux conséquences de l'alcoolisme.

Conçu par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), ce Baromètre Santé est réalisé pour la première fois dans les DOM. Quelles sont les attitudes et les comportements de santé des Réunionnais ? Quelle est leur opinion sur leur santé ?

Le baromètre Santé est un sondage a été réalisé par téléphone, d'avril à novembre 2014, auprès de 2 000 Réunionnais âgés de 15 à 75 ans, choisis de manière aléatoire. Le questionnaire a été conçu par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes). L'ARS Océan Indien (ARS OI) y a participé, pour permettre une déclinaison régionale, avec le soutien de l'Observatoire Régional de la Santé Océan Indien. La taille de l'échantillon permet d'opérer des croisements (âge, sexe, catégories socio-professionnelles, conditions de vie et couverture sociale) mais aussi, des comparaisons avec les moyennes nationales et les autres départements d'outre-mer. La publication de ce jour présente des premiers résultats. Elle sera complétée ultérieurement d'analyses sur d'autres thématiques, dont le diabète et la nutrition.

Selon l'interprétation des résultats, les Réunionnais s'estiment majoritairement en bonne santé et bien informés sur les maladies. Les soins sont accessibles malgré une persistance de renoncement aux soins. Les comportements sont globalement favorables à la santé. Surpoids et obésité, touchant davantage les femmes et les personnes de moins de 45 ans

L'enquête conclut à la persistance d'inégalité avec la France

- **77 ans d'espérance de vie pour les hommes (78,7 en France), 83,5 ans pour les femmes (85 ans en France)** (données 1er janvier 2013).

- **Surmortalité générale de +18,5%**,



Test de dépistage du diabète. À La Réunion, la prévalence de cette maladie est deux fois plus importante qu'en France.

mettant en cause les maladies métaboliques (dont le diabète), l'asthme, et les conséquences de l'alcoolisme.

- **Surmortalité prématurée** (avant 65 ans) (226 décès pour 100 000 habitants contre 197 en métropole), avec une surmortalité masculine marquée.

Le baromètre Santé DOM identifie ainsi certains points critiques :

- **35% des Réunionnais déclarent un problème de santé chronique ou à caractère durable**, ce qui regroupe notamment le diabète, dont la prévalence est double de la France,

- **Le niveau d'information ressentie est insuffisant pour l'hypertension artérielle** (52%), pourtant premier facteur de risque de l'AVC, dont l'incidence est double de la France,

- **Le dépistage des cancers, à l'exception de celui du sein, est en retrait** par rapport aux moyennes en France, confirmant l'appréciation d'une perte de chance dans les traitements liée à un diagnostic tardif,

- **L'obésité proportionnellement plus importante qu'en France chez les moins de 45 ans**, alerte sur la modification des comportements nutritionnels intervenue ces dernières années, et dont les conséquences pourraient être majeures à moyen terme.

Ces éléments incitent à la vigilance et invitent au renforcement et renouvellement d'actions ciblées en matière de prévention et promotion de la santé, et de qualité du recours aux soins. Ils confortent les orientations prises par l'ARS OI dans la mise en œuvre des politiques régionales de santé pour :

- Mieux cibler les publics fragiles ou cumulant des facteurs de risques dans les actions de promotion de la santé,

- Améliorer l'accessibilité des soins et des dépistages,

- Renforcer la coordination des parcours pour garantir un suivi médical régulier et prévenir les hospitalisations et traitements évitables.

Dernières Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE

Croissance mondiale inférieure à la normale et ralentissement des économies émergentes

Voici des extraits du communiqué de présentation du dernier rapport de l'OCDE.

« Les perspectives de croissance mondiale se sont légèrement dégradées et l'horizon est assombri par d'importantes incertitudes », a déclaré le Chef économiste de l'OCDE, Mme Catherine L. Mann. « Les économies émergentes présentent des points faibles qui pourraient être révévés par une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis et/ou un ralentissement plus marqué que prévu en Chine, ce qui se traduirait par des turbulences économiques et financières qui pourraient également freiner sensiblement l'activité dans les économies avancées. Une poursuite des politiques de relance est de mise pour soutenir la demande mondiale, mais le dosage des composantes de l'action publique diffèrera suivant les pays, et il faut que les options retenues concordent avec les objectifs de stabilité financière et de relance de la croissance à long terme. »

Expansion aux États-Unis

L'OCDE prévoit une croissance de 2,4 % cette année et de 2,6 % en 2016 aux États-Unis, et de 2,4 % en 2015 puis de 2,3 % en 2016 au Royaume-Uni. L'expansion économique devrait être de 1,1 % cette année et de 2,1 % en 2016 au Canada, tandis que le Japon devrait enregistrer une croissance de 0,6 % en 2015 et de 1,2 % en 2016.

1% cette année et 1,4% en France en 2016

Dans la zone euro, l'économie devrait croître à un rythme de 1,6 % en 2015 et de 1,9 % en 2016. Les perspectives de croissance diffèrent grandement entre les grandes économies de la zone euro. L'expansion économique devrait s'établir à 1,6 % en 2015 et à 2 % en 2016 en Allemagne, à 1 % en 2015 et à 1,4 % en

2016 en France, et à 0,7 % en 2015 puis à 1,3 % en 2016 en Italie.

Reprise en Chine, récession au Brésil

La Chine devrait enregistrer une croissance de 6,7 % en 2015 et de 6,5 % en 2016. En Inde, le rythme de l'expansion économique sera de 7,2 % en 2015 et de 7,3 % en 2016. Au Brésil, l'activité économique devrait diminuer de 2,8 % en 2015 puis de 0,7 % en 2016.

Pour une politique de la demande

Dans ses Perspectives économiques intermédiaires, l'OCDE préconise la poursuite de politiques macroéconomiques soutenant la demande à l'échelle mondiale. Les économies avancées devraient continuer à mener des politiques monétaires et budgétaires accommodantes pour garantir une montée en régime de la reprise. La Réserve fédérale américaine devra bientôt commencer à relever son taux directeur progressivement, compte tenu du dynamisme de l'expansion économique aux États-Unis et des préoccupations relatives aux prix des actifs. Le moment auquel interviendra la première hausse de taux ne fera guère de différence quant au résultat final, mais le rythme des augmentations ultérieures pèsera lourdement dans la balance.

Zone euro en crise

« Le rythme de la reprise est décevant dans la zone euro, compte tenu des facteurs favorables dont elle bénéficie. Il est donc nécessaire de poursuivre la politique monétaire accommodante actuelle et de

mettre en œuvre des politiques budgétaires ayant une orientation plus propice à la croissance, qui doivent contribuer ensemble à accélérer l'expansion et exercer des effets d'entraînement sur les marchés du travail, l'investissement des entreprises et les échanges », a déclaré Mme Mann.

Assurer une croissance équilibrée et durable en Chine, tout en remédiant aux facteurs de vulnérabilité du système financier, constituera un enjeu essentiel. Les autorités devraient utiliser les marges de manœuvre dont elles disposent pour prendre des mesures de relance supplémentaires afin d'éviter un ralentissement brutal, mais elles doivent veiller à ce que cette relance favorise une croissance durable.

Pour une hausse des dépenses sociales

Différentes initiatives y contribueraient, notamment une libéralisation des services et un accroissement des dépenses sociales visant à étayer l'augmentation de la consommation. D'autres économies doivent également trouver un juste équilibre entre la nécessité de soutenir la demande et celle de permettre un ajustement, tout en étant attentives aux facteurs de vulnérabilité financière, selon les Perspectives économiques intermédiaires.

« Sans perdre de vue le moyen terme, il faut mettre en œuvre des politiques structurelles ambitieuses tant dans les pays avancés que dans les économies émergentes, pour stimuler l'investissement et inverser le ralentissement de la croissance de la production potentielle : ce sont les conditions à satisfaire pour pouvoir tenir les promesses faites aux jeunes et aux seniors comme aux investisseurs », a souligné Mme Mann.

C'en est trope !

Francis Yard et la révélation du « textum »

Francis Yard est un peu le hameçon auquel est accroché le fil du topos, qui le dévide, fil d'Ariane unissant la mortelle Arachné à l'énergée Minerve, il est celui qui dénoue l'entrelacs du labyrinthe jusqu'à son centre impossible, ouvre de l'ancre du fils du taureau de Poséidon et de la belle Pasiphaé : c'est encore de ce fil unique que sont confectionnées la robe couleur de temps, la robe couleur de ciel, et la robe couleur de nuit des Contes de Peau d'Âne. Car les Contes, n'est-ce pas ?, sont des vêtements que l'âme capture aux couleurs du monde, et qui permettent de les révéler comme le miroir octroie un renouveau de lumière à ceux qui le regardent.

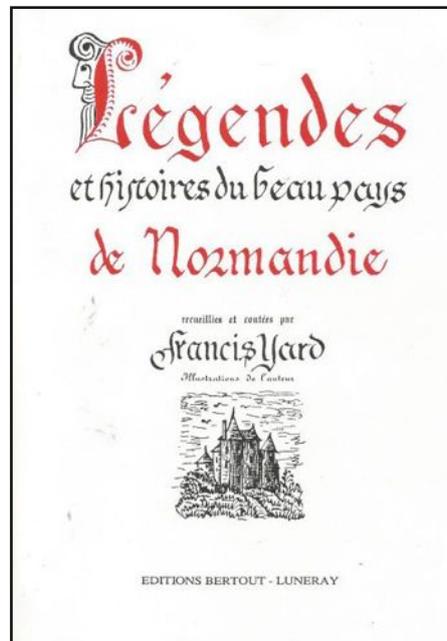
L'espace de deux contes (« La Fileuse nocturne » et « L'aventure de Richard »), Francis Yard se fait la Parque du textum. Il refait entendre le rouet ancien « qui fredonnait la romance des songes » et ornaît le conte de sa voix tournante.

Partager la chemise de la fée, comme y invite Pourrat, c'est se saisir de la chance merveilleuse de pouvoir voyager dans d'autres mondes, à la façon du Tapis volant des 1001 Nuits qui lie les espaces et les temps. Mais pour cela, il ne faut pas avoir peur de partir. Le drap, n'est-ce pas ? Et ce qui fait le lien avec les Morts. C'est de ce drap que s'enroule le duc Richard-sans-Peur dont Yard rapporte la légende :

« Par nuit errait comme par jour,
Oncques de rien ne eut paour :
Maint fantôme vit et trouva,
Oncques de rien ne s'effraya ;
Pour nulle chose que il vit,
Ni nuit ni jour peur ne le prit », dit en écho le Roman de Rou, et pour cela le personnage s'agrippe au lin-cueil divin, au Suaire qui l'emporte, sans qu'il ne s'emporte. Autant faut-il être pur, autrement dit ne pas éprouver la peur. « Prends ce pan de drap et ne le laisse point : que toujours tes pieds soient dessus quand tu t'arrêteras. Va prier pour nous », lui confie le roi maudit. Richard est

l'Orphée normand, il tient d'une main ferme le fil d'or qui le ramènera de l'Enfer.

Il se prête au maillage celui qui tresse le filet qui le mènera à la pêche miraculeuse, au Poisson d'or, dans l'obscur des mots où le Pêcheur d'âmes, le Conteur aux mille âmes, passeur au point de croix, reprend ce qui fait le jour et la nuit, le texte et la vie, la vie et le vice...



Légendes et histoires du beau pays de Normandie de Francis Yard, éditions Bertout.

La métaphore du textum s'exprime avec plus d'impatience encore dans le conte de la Vieille Fileuse, un conte sur le conte, et la filiation.

Une très vieille fileuse, avant de s'éteindre « comme une lampe de chaumière », (« Jamais plus le rouet ne ferait sous sa main le doux bruit des veillées devant la flamme du foyer », écrit Yard) demande à sa fille de poursuivre son œuvre sur l'instrument familial qui se transmet de génération en génération, de mères en filles, et qui se révèle magique.

Sa fille enterre sa promesse avec sa mère, et le rouet est délaissé. Son jeune enfant a alors des visions la

nuit, il nomme sa grand-mère, et le rouet se remet à tourner à vide : il appelle la main comme l'enfant appelle ses aïeux avant que ce dernier ne se fonde dans les ténèbres. Cette enfance disparue, c'est l'image de ce qui n'est pas transmis, d'un monde qui verrait le crépuscule des contes.

Mais à la barre du jour, la roue s'arrête et l'enfant reparaît pour dormir le restant de la journée.

Le conte recueilli par Yard a la transparence et la brillance des miroirs, il éclaire trop son sujet, le noie de lumière.

L'enfance disparue, c'est l'enfance sans conte vouée à l'obscurité. Il faut à la mère renouer avec le fil des ancêtres et broder à son tour les contours de l'enfance sur la toile tendue de coton afin que l'enfant retrouve le fil de sa parole. Que dit le texte ? « Le rouet s'arrête : il est chargé d'un fil fin, soyeux et blanc comme les cheveux d'une aïeule, et l'enfant souriant joue avec la bobine légère... » L'indispensable nécessité de transmettre.

Peut-être sont-ce de vieilles lunes qu'on se plaisait à contempler tendrement le soir, aujourd'hui remplacées par des écrans ? Mais le conte de Yard s'est renversé, il est devenu prophétie.

Combien de parents, de grands-parents, ont renoncé à toute transmission, combien brisent le fil de la connaissance, ouvrages laissés en plan, incomplets, traces effacées, laissant orphelins leur propre descendance, qui n'a plus qu'à se chercher un ailleurs ?

Jean-Charles Kiya-Angrand

À mes filles

Otè

Poukoué la pa fé dopi lontan ?

Ziska mwa désanm anon prépar la fèt ! Konm nout tout i koné, astèr nou na pi lo drwa pa konèt, na pi sogré pou pèrsonn, vik tout i an parl, zournal, radio, télé, minm zournal perkal. Si na inn ti ginn domoun i koné pa, zordi ni anons a zot mwa désanm na zéléksyon rézyonal. Lo 6 èk lo 13 désanm ékzaktoman. Lé vré pou vréman dopi lontan nou na soupson, si kisa i sar fé èk kisa. Intèl èk intèl, lot tèl èk lot tèl. Ni koné plizoumwinn ki lé èk ki. Lo bal lé rouvèr.

Konm mwa désanm sé osi la fèt pou prépar ti-noèl, antansyon néna i pé profit pou mélanz lé dé, zéléksyon èk ti noèl. Konm di mon dalon néna i pé fé prann a nou la bouzi pou makaroni. Mi antan déza bann kandida i komans fé promès kado. In madam kandidat i promèt déza 30000 anplwa toudinkou. Koman i fé ? I di pa. Néna i promèt déza la plass travay minm si léta i di konm sa na tro fonksyonèr, i promèt zis pou dégoté. Na pwin program mé néna promès.

Poitan ni wa tou lé zour difikilté bann zéli, bann mèr pou réponn problinm travay. Sominn dérnnyèr ankor bann marmay kasèrn la boush la rout zis pou gingn inn ti lanplwa édé. Bann zéli, bann mèr i zoué la d'si, i zoué d'si la mizèr domoun boudikont. Mwa désanm i pé èt in bon lokazyon pou fé la fèt pou vréman, mé anon pa tro krwar pèr noèl é ankor mwinn mèr noèl. 30000 anplwa toudinkou, lé pa inn ti marmay lékol lé éné yèr i promèt sa. In moun néna 40 an dann la politik li di. Poukoué la pa fé dopi lontan ?

Justin

« Rozoir vid i fé bonpé dézord ! » -In kozman pou la rout

Tout sak la manyé in rozoir an tol dann son vi, i konpran sa lé vré pou vréman : kan rozoir lé vid é ké li kongn kékpar li fé lo brui, mé kan li lé plin li fé moins dézord. Bien sir la pa solman dann sans-la i fo pran lo provèrb. Provèrb-la i pas dann plizyèr sityasion. In l'égzanp ? Dann in konvèrsasion an-parmi souvan défoi sé lo moun na poin arien pou dir k'i koz pli for. Sé lo moun la tèt lé vid k'i pans li lé blizé koz plis ké toulmoun. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké rant-rant ni pé z'ète tazantan dakor rantre nou.